

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mercredi 19 février 2020

P.V. N° 27

Président : M. Pierre GUIBERT

Le Vice-Président Délégué : William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON - MM. Gérard BORGONI – Jean Paul

Assistent à la réunion : Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Guy BOUCHON – Gérard IVORA – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Informations*

CORRESPONDANCES

• F.F.F

- Courrier du Président de la Ligue du Football Amateur concernant l'invitation supplémentaire pour la journée des bénévoles pour les 50 ans du football féminin. Noté.

- Adressant le projet du PV du BELFA du 07 février dernier. Noté.

- La Fédération s'est engagée à organiser et à proposer aux Ligues et Districts une offre de service en matière de droit social et d'accompagnement RH en lien avec la LFA. Noté.

- Adressant sur réseau bleu l'ensemble des informations concernant le National Beach Soccer Féminin 2020. Transmis à la C. Beach Soccer.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Tirage au sort de la Coupe de la Ligue le mercredi 04 mars 2020. M. Gérard BORGONI représentera le District.

- Adressant la copie de l'avis favorable du stade Lionel Huteau à BRAS. Transmis à la C.D.T.I.S

- La réunion du groupe de réflexion sur le LMF FC aura lieu le vendredi 13 mars 2020 14h00. Noté.

• CLUBS

- **CARQUEIRANNE LA CRAU** : Souhaitant organiser les finales des Coupes du Var saison 2019/2020. Transmis à la C. des COUPES.

- **LE PRADET** : Adressant un courrier concernant un problème survenu lors d'une rencontre U10. Transmis au Département Technique.

- **PTT HYERES** : Adressant une invitation au tournoi Futsal François NERI du samedi 29 février et 01 mars 2020. Mme Cathy DARDON représentera le District.

• **DIVERS**

- **CENTRE DEPARTEMENTAL MEDICO SPORTIF DU VAR** : Proposition d'une visite médicale à tous les licenciés. Transmis à tous les clubs

- **MAIRIE DE LA GARDE** : Courrier concernant l'objectif zéro déchet plastique. Noté

- **COLLEGE JEAN L'HERMINIER A MAR VIVO** : Informant du refus de la proposition d'ouverture de la section sportive football dans l'établissement. Noté.

- **DISTRICT DE PROVENCE** : Recrutant un(e) CTD DAP. Pour toute candidature, adresser par courrier avant le 06 mars 2020 un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : direction.juridique@provence.fff.fr.

INFORMATIONS

- Suite aux agressions des officiels survenues depuis le début de la saison, le Comité de Direction rappelle qu'il a été décidé depuis le 18 décembre 2019 et jusqu'à la fin de la saison, le doublement des sanctions pour voie de fait sur officiels.

- **Une conférence médicale** en présence des médecins Jean RENZULLI, Jean Baptiste GRISOLI, Laurent THEFENNE, François GADEA et Philippe SULTAN aura lieu le samedi 29 février 2020 à partir de 9h00 au siège du District du Var en présence des membres du Comité de Direction, des représentants des Commissions, des représentants des arbitres, délégués et des clubs.

A cette occasion les différents médecins présenteront la médecine manuelle Ostéopathie, Pré-ab : routine et exercices de prévention dans le football, traitements actuels des lésions tendino-musculaires, PRP, toxine botulique etc..., et le genou traumatisé (quand peut-on éviter l'opération).

- Suite à l'information donnée par la Ligue Méditerranée, la catégorie **U20 est considérée comme faisant partie des championnats Jeunes (et pas séniors)**.

- Suite à la démission de Mme Valérie TOMASSONE du poste de trésorière, M. Mourath NDAW est nommé trésorier du District du Var.

- **LES FINALES DE COUPE DU VAR** auront lieu sur deux sites : RAMATUELLE et CARQUEIRANNE LA CRAU

ADDITIF A LA COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES : M. Jean LAGARRIGUE

«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s)

par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Prochaine réunion de bureau

Le mardi 25 février 2020

Le Président : Pierre GUIBERT

Le Vice-Président Délégué : William PONT

Le Secrétaire Général : André VITIELLO